



Organisation
internationale
du Travail



Enterprise
Formalization

ÉTUDE DE CAS
5/2021

► Activités de formalisation des très petites, petites entreprises et artisans

Quelques expériences du **Cameroun**

Ce document fait partie d'une série d'études de cas réalisées par le département Entreprises de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Chaque étude de cas présente une ou plusieurs approches qui contribuent à la formalisation des entreprises à travers le monde. Les études de cas donnent un aperçu d'une initiative particulière et ne sont pas nécessairement exhaustives.

Afin de guider ses actions au niveau national, le Cameroun a élaboré et commencé à mettre en œuvre une feuille de route pour favoriser la migration de l'économie informelle vers l'économie formelle. Le Bureau international du Travail (BIT) a joué un rôle d'appui en amont et en aval de cette feuille de route, à travers l'élaboration d'un diagnostic du secteur informel, des activités de renforcement de capacités et un appui technique dans l'amélioration du cadre réglementaire de l'enregistrement de certaines catégories d'entreprises.



1. Adoption d'une feuille de route sur la migration vers l'économie formelle

Le marché du travail au Cameroun est caractérisé par une prépondérance du secteur informel, avec un taux d'informalité à 88,6 pour cent en 2014 (ECAM IV¹). Les jeunes de 15-34 ans exerçaient en grande majorité (92 pour cent) dans le secteur informel en 2010, et plus de la moitié (54,4 pour cent) des promoteurs des unités de production informelles étaient de sexe féminin en 2010². Les artisans et les entreprises artisanales constituent probablement une part importante du secteur informel. Or, jusqu'à récemment, les statistiques sur la part des artisans dans le secteur informel n'étaient pas disponibles. L'artisanat n'était en effet pas pris en compte dans les nomenclatures de l'Institut National de la Statistique (INS) au sens de la loi sur l'artisanat de 2007³. Le secteur informel rencontre également d'importants déficits de travail décent dont les causes sont multiples, et que le

Gouvernement s'attache à lever progressivement, au vu des avantages multiples de la formalisation.

A la suite de l'adoption de la Recommandation 204 de l'OIT sur la transition vers la formalité en 2015, le Cameroun, sous la coordination du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), et avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), a élaboré une feuille de route sur la migration de l'économie informelle vers l'économie formelle en 2018. La feuille de route est construite sur 7 axes prioritaires à savoir :

Cette élaboration des axes s'est appuyée sur un diagnostic exhaustif du secteur informel⁴ mené avec la contribution technique et financière du BIT.

► Sept axes prioritaires pour la migration vers l'économie formelle

- (1) L'enregistrement des artisans et des entreprises
- (2) La fiscalité
- (3) L'accès à la sécurité sociale
- (4) L'accès aux financements
- (5) Le développement de l'entreprise et la productivité
- (6) L'accès aux marchés publics et
- (7) La sensibilisation et l'accès à l'information



© UnSplash / Edouard TAMBA

1 Quatrième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM IV) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS).
 2 Selon les résultats de la deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2) réalisée par l'INS en 2010.
 3 <http://opencamer.blogspot.com>
 4 https://www.ilo.org/empent/units/boosting-employment-through-small-enterprise-development/WCMS_616100/lang--en/index.htm



2. Amélioration du cadre réglementaire et du dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans

Le MINPMEESA met graduellement en œuvre cette feuille de route, avec en particulier le soutien du BIT. Il a conçu un dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans dans les Bureaux communaux de l'artisanat (BCAs) en 2019. Dans les communes, ce sont en effet les agents communaux d'enregistrement des BCA qui ont la responsabilité de l'enregistrement des artisans. Du 17 au 20 décembre 2019, le BIT a ainsi renforcé les capacités de 97 responsables des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA dans la mise en œuvre du dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans et des entreprises artisanales dans les BCAs.

En 2020, le MINPMEESA a produit et édité son premier bulletin sur la formalisation des artisans et des entreprises artisanales dans les communes et des entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) au Cameroun pour les années 2017 et 2018. Les données collectées au niveau communal sont centralisées aux niveaux départemental, puis régional, avant d'être traitées et compilées au niveau national par la Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur informel (DAMSI), avec la collaboration de la Cellule en charge des statistiques du Ministère. La DAMSI est chargée alors de produire un rapport annuel sur la formalisation de l'économie. C'est ainsi qu'en 2017 et 2018 le MINPMEESA, à travers ses BCAs et CFCEs, a enregistré ou formalisé 44 887 artisans et entrepreneurs, dont 12 823 femmes.

Poursuivant sa lancée, le MINPMEESA a amélioré le cadre réglementaire de l'enregistrement des artisans en 2021. Avec l'appui du BIT, il a publié la première nomenclature nationale des métiers de l'artisanat du Cameroun (NMAC 2021) qui met à jour la liste des métiers de 2012. Cette liste comprenait trois secteurs, 20 filières et 203 métiers. La NMAC 2021 comprend les mêmes secteurs, 14 filières, 20 corps de métiers et 314 métiers. La nomenclature donne une reconnaissance juridique à 155 nouveaux métiers. Elle innove par la description de chaque métier, et l'introduction de « corps de métiers ». L'intégration de la NMAC dans la nomenclature nationale des métiers, emplois et professions du Cameroun favorisera une meilleure prise en compte de l'artisanat dans les Enquêtes socio-économiques effectuées par l'INS, ce qui contribuera à quantifier l'importance socio-économique du secteur de l'artisanat et permettra de concevoir des interventions plus adaptées.

Par ailleurs, pour favoriser l'accès des artisans au marché public, le Ministre des marchés publics a pris un arrêté en octobre 2019 fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux artisans, aux PME, aux organisations communautaires à la base et aux organisations de la société civile, ainsi que leurs modalités d'application.

Enfin, un premier pas conceptuel pour étendre la protection sociale au secteur informel a été franchi, avec la réalisation d'une étude commanditée en 2020 par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et le BIT sur la détermination des mécanismes adaptés à l'affiliation des travailleurs du secteur informel au système formel de sécurité sociale. La Caisse nationale de prévoyance sociale est chargée de mettre en place les mécanismes retenus.

Activités complémentaires pour renforcer les capacités des artisans

Le Ministère a mis en place un programme de renforcement des capacités techniques des artisans enregistrés. Les premières formations ont concerné cinq grandes villes du pays et ont porté sur la tenue de la comptabilité simplifiée et le packaging. La tenue d'une comptabilité simplifiée est en effet un critère de formalisation des entreprises utilisé par l'INS.

3. Prochaines étapes

La collaboration entre le Gouvernement du Cameroun et le BIT se poursuivra dans la mise en œuvre de la feuille de route, notamment pour faciliter la migration des artisans exerçant dans l'économie informelle vers l'économie formelle. L'appui du BIT prendra la forme d'une réflexion sur la mise en place d'une plateforme institutionnelle pour la formalisation de l'artisan dans les communes. Cela devrait permettre d'améliorer le suivi de la formalisation, en rendant opérationnelle la synergie interministérielle de tous les acteurs impliqués dans la formalisation des artisans. Une expérience pilote d'enregistrement des artisans est également prévue, dans l'objectif de renforcer les capacités techniques, matérielles et logistiques des BCAs.



Plus d'études de cas sur formalisation de l'entreprise peuvent être trouvées [ici](#)

Ce document a été élaboré par
Rodrigue Raoul Zuchuon et Amélie Duval